

MEUSE COMPOST
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 000 euros
Siège social : 16 bis rue Mohan
55200 GIRONVILLE SOUS LES COTES
477 952 832 RCS BAR LE DUC

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 2 MAI 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 septembre 2022

DEUXIEME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 30 septembre 2022 s'élevant à -572 274,86 euros de la manière suivante :

Perte de l'exercice :	-572 274,86 euros
Imputée sur le report à nouveau antérieur :	660 274,19 euros
Solde	87 999,33 euros
Au compte « report à nouveau »	87 999,33 euros
S'élevant ainsi à 87 999,33 euros	

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 2 mai 2025

Cette résolution ne peut être adoptée, 1 000 voix ayant voté pour (Fabrice NOEL), 1 000 voix ayant voté contre (Dominique NOEL).



Certifié conforme
La Gérance

